

Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 29 septembre 2016

POINT 6. CESSION DE BIENS IMMOBILIERS. — Personnellement, je n'ai pas de doutes sur le fait que vous avez une vision de la commune à 20 ans, même si je ne la partage pas sur plusieurs points. Par ailleurs, et sans faire aucun procès d'intention, je ne fais pas partie de ceux qui ont eu la chance d'examiner ce projet en commission ces derniers mois, je l'ai découvert il y a quinze jours en commission des finances, sans qu'aucun document ne soit fourni comme il vient d'être rappelé.

J'ai été sensible à un certain nombre d'arguments que vous avez évoqué en commission, comme par exemple qu'il ne suffit pas de prévoir des locaux commerciaux en rez-de-chaussée pour que des commerçants aient envie de s'y installer et pour qu'ils trouvent des clients.

Mais là, en examinant les documents à caractère publicitaire fournis par le promoteur, je suis inquiet : à un endroit il est indiqué que les couloirs ont une largeur de 2 mètres, mais à un autre endroit qu'ils ont une largeur de 1,50 mètre. Cela peut paraître être un détail, mais cela fait douter du sérieux des promoteurs de ce projet. Je me demande par ailleurs si la salle de cinéma qui est mentionnée sera ouverte au public, de même que la brasserie, ce qui serait une bonne chose pour développer les relations intergénérationnelles en m'inquiétant toutefois de la concurrence que cela pourrait faire au café prévu à la place de la miroiterie.

Surtout, je trouve que le projet de bâtiment proposé est esthétiquement moche, et ne s'accorde pas du tout avec ce qui existe déjà avenue du Général-de-Gaulle et de ce qui y est prévu en face, que j'imagine dans la continuité des immeubles de la rue des Ecoles.

Pour toutes ces raisons, et sans remettre en cause le principe du projet même si je remarque que de part l'âge et le niveau social visés il est plutôt de nature à renforcer votre électorat, je fais un amendement demandant à ce que cette délibération soit reportée au prochain conseil municipal, afin que nous puissions examiner un peu plus soigneusement ce projet.

QUESTION DIVERSE. (A L'ORAL J'AI FAIT UN PETIT AJOUT A MA QUESTION ECRITE). —
Monsieur le Maire,

Par un courrier du 4 septembre, je vous signalais que j'avais personnellement constaté que les terrains de l'entreprise Vieujot servaient de décharge et subissaient un déboisement important, faits totalement incompatibles avec le règlement du PLU, cette zone étant classée Na. Le 8 septembre, M. le directeur général des services m'informait que vous aviez pris contact avec les services préfectoraux compétents et que vous attendiez le

retour de l'enquête en cours.

N'ayant pas eu d'autre nouvelle depuis, j'aimerais avoir les précisions suivantes :

— Est-ce la première fois que vous êtes saisi de problèmes concernant les terrains de l'entreprise Vieujot ? Outre la décharge de matériaux de déconstruction j'ai pu constater, sur une autre partie du terrain, qu'il y avait des dépôts de mâchefer visiblement plus anciens.

— Une fois averti par mes soins du problème, ne pouviez-vous faire usage de vos pouvoirs de police pour faire cesser immédiatement ces agissements délictueux ?

— Quels sont les résultats de l'enquête menée par la préfecture ? Des procédures ont-elles été engagées ? Les décharges sauvages ont-elles cessé ?

— Qu'est-ce qui va être fait pour que ces terrains puissent retrouver l'état qui était le leur avant ces décharges sauvages et le déboisement ?

Et, après la lecture du *Parisien* de ce matin, je vous demande ce qui vous permet de dire qu'il s'agit de déchets inertes et insiste sur le fait que ce que j'ai vu ne ressemblait guère à du remblaiement de galeries comme l'affirme M. Vieujot.